

N°2026-034

**Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE**

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 17

Séance du 23 juillet 2026

Date de la convocation :

17/07/2026

Date d'affichage de la convocation :

17/07/2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BUSIPELLI-BEYRIES, BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BEYRIES, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FABE, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Messieurs BIANCHI et DALL'AVA.

Objet de la délibération :

DESIGNATION DE DELEGUE AU CNAS

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Castelnau d'Auzan Labarrère est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), établissement permettant de faire bénéficier les agents de prestations d'action sociale.

Conformément aux statuts du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un représentant parmi les membres du Conseil municipal, chargé de représenter la commune auprès du CNAS et de participer aux instances de l'association.

Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un délégué élu.

Après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil municipal procède à la désignation de son représentant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, en qualité de déléguée élue de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;**
- **AUTORISE Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation au CNAS.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 27 juillet 2026
La Maire,
V. BUSIPELLI-BEYRIES

